

Annexe Service de Base de Données Média – dernière mise à jour: 22 mars 2022

Cette annexe relative au Service de Base de Données Média (« **Annexe** ») complète le Contrat Client intervenue entre les parties (« **Contrat** »). Les termes en majuscule utilisés mais non définis dans cette Annexe ont pour définition celle qui leur est attribuée dans le Contrat. En cas de conflit ou d'ambiguïté entre les termes de cette Annexe et ceux du Contrat, ce sont les termes de l'Annexe qui auront préséance.

1. Définitions

Aux fins de cette Annexe, toute référence aux « Services » dans le Contrat se veut une référence à la Plateforme.

« **Plateforme** » signifie inclusivement les services et la technologie de gestion relationnelle et de communication sur demande que le Fournisseur fournit au Client.

2. Conditions de services

2.1. Licence. Le Fournisseur concède au Client une licence non-exclusive, révocable, non-transférable et sans possibilité de concéder en sous-licence afin d'utiliser les Données Fournisseur pour créer et télécharger des listes médias sous forme de données, distribuer des communications via la Plateforme et attacher ses notes aux Données Fournisseur. Il est possible pour les Utilisateurs d'intégrer leurs comptes de messagerie électronique à la Plateforme afin de visualiser les échanges courriel envoyés à l'extérieur de la Plateforme avec des contacts retrouvés au sein des Données Fournisseur. Si un Utilisateur autorise une telle intégration, le Fournisseur et ses propres tiers fournisseurs de services rechercheront, indexeront et copieront les messages courriel d'un compte de messagerie électronique ayant été intégré. Le Fournisseur stockera et affichera également ces messages courriel sur la Plateforme pour l'usage du Client.

2.2. Restrictions. Le Client ne devra pas : (a) enlever toute mention relative à la propriété, tout signe ou texte contenu dans les Données Fournisseur; (b) rendre accessibles les Données Fournisseur à des individus qui ne sont pas des Utilisateurs; ou (c) incorporer ou utiliser les Données Fournisseur au cours de tout processus de revente, y compris un service de distribution de communiqués de presse.

2.3 Avis en lien avec la protection des données personnelles. Si le Client traite des Données Fournisseur contenant des données personnelles, le Client est responsable de la fourniture des déclarations appropriées en matière de protection des données personnelles aux personnes concernées, incluant notamment la mention du Fournisseur en tant que source de données personnelles.

2.4. Responsabilité. Le Client se conformera aux Conditions d'utilisation de Twitter et YouTube, généralement disponibles à leurs adresses respectives <https://twitter.com/fr/tos> et <https://www.youtube.com/t/terms>

2.5. Protection de l'Utilisateur. Le Client s'engage à ne pas : (a) sciemment afficher, distribuer ou autrement rendre les Données Fournisseur disponibles à toute personne ou entité dont il pense raisonnablement qu'elle pourrait utiliser ces Données Fournisseur d'une manière incompatible avec les attentes raisonnables de cette personne en matière de respect de la vie privée; (b) effectuer des recherches ou analyses visant un groupe restreint d'individus, ou un seul individu, à des fins illégales ou discriminatoires; (c) utiliser les Données Fournisseur pour viser, segmenter ou dresser le profil de tout individu en fonction de sa santé, la précarité de sa situation financière ou de son statut financier, ses affiliations ou croyances politiques, ses origines raciales ou ethniques, ses croyances ou affiliations religieuses ou philosophiques, son orientation ou ses pratiques sexuelles, son affiliation syndicale, toute condamnation criminelle ou allégations en relation avec la commission d'un crime, ou toute autre catégorie d'information personnelle sujette à protection par la Loi Applicable ; (d) sans le consentement préalable du Fournisseur et sous réserve du respect de la Loi applicable, afficher, distribuer ou autrement rendre les Données Fournisseur disponible à quelconque

membre des services de renseignement américains ou tout autre agence gouvernementale ou entité du secteur public.

2.6. Retrait de Données Fournisseur. Le retrait des données personnelles contenues dans les Données Fournisseur peut être exigé du Fournisseur tant par un concédant de licence que par la Loi Applicable. Dans de telles circonstances, le Fournisseur informera le Client des Données Fournisseur concernées dont le retrait est requis et le Client retirera dans les plus brefs délais ces données de ses systèmes, que ce soit pendant ou après la Durée.

2.7. Disponibilité. La Plateforme maintiendra un taux moyen de disponibilité supérieur à 99.5%, calculé sur une base mensuelle, duquel sont soustraites les périodes d'indisponibilité causées par (1) une maintenance planifiée qui est effectuée entre 12:00 AM et 6:00 AM HNE; (2) une maintenance d'urgence; et (3) un cas de force majeure. L'accès à la Plateforme peut être maintenu durant une maintenance planifiée, cependant il se peut que les performances soient diminuées.

2.8. Support. Le Client se verra attribuer un accès illimité service d'assistance en ligne du Fournisseur.